

**Délibération de la Commission Recherche**

**N° 2026-CFR-008**

**Séance du 23/01/2026**

---

Présidente : Mme Anne DAGUET-GAGEY  
Vice-Président : M. Pierre MARQUIS

**Avis sur la cotisation à la SFR Campus de la Mer**

*Condition d'acquisition du vote : Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés  
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés*

Nombre de membres en exercice : 39  
Nombre de membres présents : 24  
Nombre de membres représentés : 8  
Nombre de vote pour : 32  
Nombre de vote contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

La Commission Recherche émet un avis favorable sur la cotisation à la SFR Campus de la Mer.

Arras, le 16/02/2026

Signé le mardi 17 février 2026,  
A 09:33:20  
Par Anne Daguët-Gagey, Présidente



**SERVICES CENTRAUX**

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
[www.univ-artois.fr](http://www.univ-artois.fr)



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Commission Recherche du 23 janvier 2026

<b>Cotisation à la SFR « Campus de la Mer »</b>
---

Descriptif :

La SFR a vocation à regrouper de manière large et pluridisciplinaire, les équipes de recherche impliquées dans les problématiques marines et en interfaçage avec le littoral. La SFR se structure autour de trois axes scientifiques :

- Interactions, ressources & milieux impactés
- Méthodologie commune
- Ressources marines : usages, exploitations, valorisations et risques

Partenaires : ULCO, ULille, IFREMER, ANSES, SCOSI, UARTOIS

L'Université d'Artois soutient la SFR à hauteur de 3 750€.